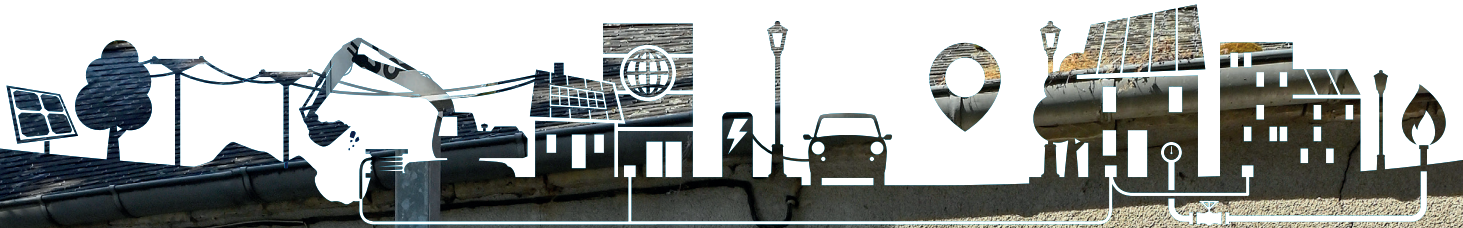


énergies

communes



SDE18
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

www.sde18.com

ÉDITO

Voici le dernier numéro du bulletin d'informations Énergies communes qui nous permet de vous transmettre les actualités du SDE 18.

Du côté de la maîtrise de l'énergie, vous allez retrouver un point sur l'avancée rapide du schéma départemental d'installation des bornes de recharges de véhicules électriques. Plusieurs d'entre vous nous accompagnent dans cette élaboration et je vous en remercie. C'est environ 1 véhicule sur 5 vendu en concession aujourd'hui qui est électrique ou hybride rechargeable. C'est donc un enjeu fort que nous devons accompagner, tout en améliorant les équilibres financiers pour le syndicat, et sans rentrer en concurrence frontale avec les acteurs du privé. Autant dire que nous allons devoir mener un véritable numéro d'équilibriste !

Au niveau de l'éclairage public, je souhaite vous alerter sur le démarchage que vous subissez régulièrement de la part de sociétés qui vous proposent du matériel à moindre coût, puisqu'il est même complètement gratuit, financé par les Certificats d'Economie d'Energie. Je vous appelle à la plus grande vigilance, car ces éclairages ne respectent pas la conformité d'un éclairage public, et leur garantie ne correspond pas du tout aux usages courants des acteurs sérieux du secteur.

Bonne nouvelle du côté du Fonds Verts pour notre département. En effet, le SDE 18 a obtenu 507 806 euros de Fonds Vert, qui ont été répartis entre tous les projets des communes que nous avons sous le coude, car il fallait tout proposer en moins de 15 jours, ce qui était très court. Tous les projets rentrant dans les critères que nous avons négocié ont été retenus. J'ai sollicité le Préfet à ce sujet pour lui indiquer qu'une deuxième mouture de Fonds Vert pour 2024 serait la bienvenue, afin de vous faciliter les financements du passage de vos éclairages en Leds.

Dans le prochain bulletin de fin d'année, nous ferons un focus sur notre récente compétence « réseaux de chaleur ». Nous étudions actuellement l'offre que nous allons pourvoir vous proposer. Le SDE 18 va avancer prudemment sur le sujet, en montant en compétence en même temps que des premières installations. Mais rassurez-vous, nous espérons rapidement atteindre une bonne vitesse de croisière au bénéfice de vos territoires !

Vous souhaitant une bonne lecture !

Philippe MOISSON

Président du SDE 18
Maire de Saint Loup des Chaumes



NOUVEAUX ARRIVANTS



- 1 Julien BOISSEININ, Responsable informatique
- 2 Nathalie CLEMENT, Adjointe au DST
- 3 Salma ANANE, Conseillère en énergie
- 4 Sophie VERDIER, Responsable juridique
- 5 Tetiana KARALKINA, Chargée de mission mobilité décarbonée

SOMMAIRE

- Le SDE 18 en images 3
- Les chiffres clés 3
- Info vigilance 3
- Dossier : Élaboration d'un Schéma Directeur d'Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique (SDIRVE) dans le Cher 4
- Cap sur les territoires :
 - La trame noire 6
 - Le Fonds Vert..... 7

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

7 rue Maurice Roy
CS 60021 - 18021 Bourges cedex
Tél. : 02 48 50 85 40
E-mail : info@sde18.com

www.sde18.com

LE SDE18 EN IMAGES



TROUY

TRAVAUX EN COURS

Le SDE 18 réalise actuellement des travaux de dissimulation des réseaux aériens pour raison esthétique dans le centre bourg. Les travaux devraient être terminés à la rentrée de septembre. La commune a bénéficié de la participation financière exceptionnelle mise en place en 2022 de 50 000€.

Coût prévisionnel total du chantier : 283 000€ dont une participation du SDE 18 de 164 606€



SOULANGIS

ESTHÉTISME, SÉCURITÉ ET QUALITÉ

La commune a inauguré ses travaux d'aménagement dans le centre bourg de la commune débutés au printemps 2022 et achevés au printemps 2023. L'enfouissement des réseaux comprenait les secteurs de la mairie, l'école et l'église. Les tranchées ont été fournies par la commune et le SDE 18 a réalisé le câblage et la dépose.

Coût total du chantier : 208 323.87€ dont une participation du SDE 18 de 177 454.01€

ÇA GAZE AU PRINTEMPS ! VOS BIODÉCHETS FONT DE L'ÉNERGIE !



Fort de l'expérimentation menée l'année passée, le SDE 18 a renouvelé sa collaboration durant le Printemps de Bourges-Crédit Mutuel avec les acteurs du territoire, Bourges Plus, Agglobus, RATPDev, GRDF et SUEZ pour valoriser les déchets alimentaires du festival en gaz vert et fertilisant. Cette année, la « cyclologistique » ou collecte des déchets alimentaires à l'aide de vélos-cargo s'est invitée au festival !

Ces vélos-cargo ont déambulé sur le festival pour venir à la rencontre des festivaliers sur les zones de restauration, collecter leurs déchets alimentaires et les sensibiliser aux enjeux du tri.

LES CHIFFRES CLÉS

ÉLECTRIFICATION

4,8 M€ TTC

de travaux de dissimulation des réseaux prévus pour 2023 soit 35 dossiers en cours d'instruction.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

4,1 M€ TTC

de travaux d'éclairage public commandés sur 2023 soit déjà 75% du budget primitif du SDE 18 engagé.



INFO VIGILANCE

Le SDE 18 a été informé d'opérations abusives de démarchages téléphoniques et par courriels auprès des collectivités du Cher et qui ont pour objet de proposer des luminaires, à titre gratuit.

Même si les arguments employés semblent très attractifs, plusieurs éléments de vigilance doivent vous alerter. Le SDE étant maître d'ouvrage concernant la compétence éclairage public, c'est à lui de signer le bon de commande, ces sociétés ne peuvent pas traiter directement avec les communes. Les luminaires proposés sont des projecteurs muraux, qui ne sont pas adaptés à l'éclairage des voiries publiques... La plus grande prudence est recommandée, d'autant plus lorsque le domaine public est concerné. Le chargé d'affaires du SDE18 sur votre secteur est votre interlocuteur privilégié.

SDIRVE - IRVE

ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR POUR LES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES DANS LE CHER

Qu'est-ce qu'un schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) ?

Un SDIRVE vise, comme tout schéma directeur, à poser un diagnostic de l'existant (nombre de bornes sur le Cher, de l'état opérationnel de cet existant), puis à définir des perspectives selon des critères partagés par l'ensemble des acteurs du territoire afin d'identifier des besoins et de définir les actions permettant de répondre à ce besoin.

Le schéma directeur donne à la collectivité un rôle de chef d'orchestre du développement de l'offre de recharge ouverte au public sur son territoire, pour aboutir à une offre adaptée et cohérente.

Qui est compétent pour faire un schéma directeur ?

La compétence de création et d'entretien d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques est initialement une compétence communale. Dans le Cher, elle a été largement transférée par les communes et EPCI au SDE 18, autorité organisatrice de la distribution d'énergie (AODE).

Entre 2015 et 2017, le SDE 18 s'est lancé dans le pari de la mobilité électrique en créant un véritable réseau avec un important déploiement d'IRVEs sur son territoire grâce au programme financé par l'ADEME (le Programme d'Investissement d'Avenir).

Ce développement précurseur s'est fait en partenariat avec des collectivités volontaires souhaitant implanter des bornes sur leur territoire.

Avec ses 111 bornes installées sur le Cher, le SDE 18 s'est donc légitimement investi dans l'élaboration du schéma directeur des IRVEs.

Pour réaliser ce SDIRVE, le SDE 18 a fait appel au bureau d'études SETEC dont les travaux ont été enrichis par des données fournies par ENEDIS, gestionnaire du réseau public d'électricité. Ce schéma a été construit en **concertation avec tous les acteurs de la mobilité électrique du département.**



LEXIQUE

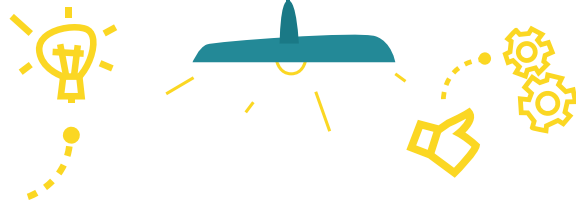
SDIRVE :

Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques

IRVE :

Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques

Journée d'ateliers du 04/05/23



Les grandes étapes de réalisation d'un schéma directeur :

LES OBJECTIFS

Pour répondre à un fort développement des véhicules électriques sur le territoire, le SDE 18 souhaite aboutir à une offre :

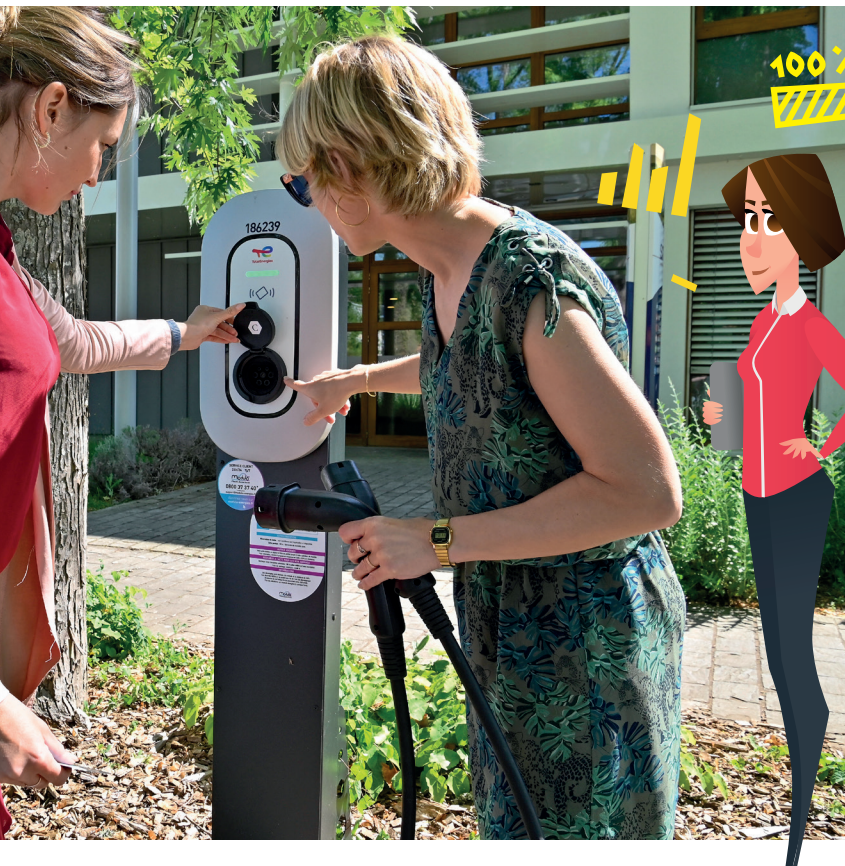
- coordonnée entre les maîtres d'ouvrage publics et privés ;
- cohérente avec les politiques locales de mobilité ;
- adaptée à l'évolution des besoins de recharge.

LE DIAGNOSTIC

le SDIRVE prend en compte l'ensemble des IRVEs accessibles au public qu'elles appartiennent ou non au parc du SDE 18, à partir du moment où elles sont sur des voiries privées ou publiques permettant à un usager de les utiliser (ex : parking de supermarché, E-Station de recharge privés, concession autoroutière, parking public ou privé etc.).

ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE

La stratégie territoriale consiste à définir les priorités et objectifs de la collectivité, en fonction du diagnostic réalisé, des politiques locales de mobilité et des partenariats engagés. Les objectifs opérationnels sont définis à partir des résultats quantitatifs de l'évaluation des besoins et de la stratégie territoriale. Il s'agit de préciser la localisation et la configuration des points de charge (nombre et puissance maximale par station).



Le SDE 18 compte actuellement 111 bornes sur son réseau de bornes publiques



LA CONCERTATION

L'état des lieux a identifié le nombre d'IRVEs présentes dans le département par puissance et localisation. Il a été présenté aux acteurs du territoire en mars 2023. Les critères retenus pour définir les besoins à horizon 2025 et 2035 ont été partagés avec les acteurs du territoire lors d'une journée d'ateliers le 4 mai dernier. Puis les résultats qui ont découlé de ce modèle ont fait l'objet d'une présentation par voie cartographique avec l'ensemble des acteurs associés au SDIRVE (présents ou non aux ateliers) afin de faire remonter d'éventuelles incohérences ou anomalies avec leur connaissance précise du territoire.

Le bureau d'étude est en cours de finalisation des préconisations d'implantation, commune par commune, du nombre d'IRVEs nécessaire à la couverture du besoin envisagé par le modèle à horizon 2025 puis 2035.

OBJECTIF COMPLÉMENTAIRE

Le SDE 18 a, en complément d'un SDIRVE classique, demandé une analyse précise de son propre parc dans le but d'identifier les IRVEs à moderniser par le remplacement complet de la borne ou par « retrofit » de celle-ci (remplacement uniquement des pièces les plus obsolètes).

Le SDE18 va donc utiliser les résultats du SDIRVE pour valider les investissements qu'il entend réaliser sur son parc tant en modernisation qu'en déploiement dans les prochaines années. Ainsi, les nouvelles implantations d'IRVEs ne se feront plus uniquement sur la base d'une demande d'une collectivité mais bien aussi sur validation d'un besoin identifié à court ou moyen terme sur le territoire de la collectivité demandeuse.

CALENDRIER

Il est prévu d'avoir finalisé la rédaction du SDIRVE et de le déposer en préfecture pour validation par les services de l'Etat afin de le rendre effectif à la rentrée 2023.

CONTACT : Stéphanie AHOND
s.ahond@sde18.com

CAP SUR LES TERRITOIRES

TRAME NOIRE, ÇA VOUS PARLE ?



Mise en valeur de l'église de Charost



Rénovation de l'éclairage public à Charost avec un système de double alimentation

La trame verte et bleue (TVB) est une démarche dédiée aux aménagements et au développement des réseaux d'échanges écologiques. La trame noire est une continuité écologique de la TVB qui prend en compte le niveau d'obscurité. Celui-ci doit être suffisant pour la biodiversité nocturne et recouvrir des enjeux d'astronomie et de biodiversité tout en préservant la sécurité de chacun.

LE FONDS VERT, UNE COURSE CONTRE LA MONTRE POUR APPORTER DES FINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Anoncé par l'État en août 2022, le Fonds Vert est un programme national doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux Préfets, qui a pour ambition d'accompagner les collectivités dans les travaux d'investissement tournés vers le développement durable et la préservation de l'environnement.

L'éclairage public fait partie des axes retenus par le Fonds Vert à hauteur de 65 millions d'euros en France et 507 806 euros pour le Cher.



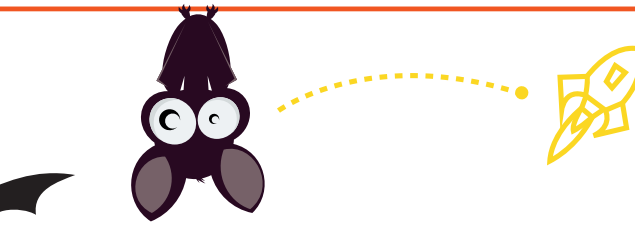
Une visioconférence d'information a été menée par le Préfet du Cher le 10/02/23 avec l'ensemble des collectivités concernées. En tant que maître d'ouvrage des installations d'éclairage public, le SDE 18 est le pilote de projet référent pour l'enveloppe éclairage public.

Le Fonds Vert va permettre de financer jusqu'à 30 % du montant HT des travaux et complète l'accompagnement de 50% ou 70% déjà apporté par le SDE 18 (le reste à charge ne pouvant être inférieur à 20%).

Les critères d'éligibilité étaient très précis notamment, concerner au moins 10% du parc, permettre des économies d'énergie supérieures à 25% et les travaux ne devaient pas être commencés.

La contrainte la plus forte concernait le délai d'instruction des dossiers qui devaient être déposés avant la fin du mois d'avril 2023 et avoir intégré l'étude, le plan de financement signé, et une délibération de la commune s'engageant à faire les travaux avant la fin 2023. Ce délai très court imposait donc de voir directement avec des communes ayant des projets en cours d'étude. À la suite d'une réunion de travail avec la Préfecture début mars concernant les modalités de dépôt, 33 ont été déposés et retenus par la Préfecture. A noter que le Fonds Vert est un dispositif inédit dont l'enveloppe ne sera peut-être pas renouvelée.

Les arrêtés préfectoraux portant attribution de subvention ont été transmis au SDE 18 le 12/06/23. Les travaux vont permettre la modernisation de plus de 2 500 luminaires sur le département, et concernent 33 communes, impulsant la dynamique de modernisation et d'impact direct sur l'environnement.



L'enjeu pour les collectivités est d'intégrer la trame noire dans les prescriptions techniques d'éclairage public notamment en ce qui concerne la mise en valeur des monuments.

Il est nécessaire d'intégrer les projets d'éclairage aux documents et aux outils de planification car il s'agit d'une question transversale et non indépendante des autres problématiques d'aménagement du territoire, comme la sécurité, l'énergie et la biodiversité.

Les objectifs sont à la fois d'optimiser l'utilité et les fonctionnalités de la lumière et, d'autre part, d'installer un éclairage public intelligent, durable, respectueux de l'environnement.

La commune de Charost rénove actuellement son éclairage public avec comme objectif de mettre en place un éclairage public respectant les préconisations de la trame noire. Le matériel installé se caractérise par une **double alimentation orange et blanche qui varie selon les tranches horaires.**

La commune va éclairer depuis l'allumage jusqu'à 23h en lumière led, de 23h à 5h en lumière ambrée et de 5h à l'extinction en lumière led avec de l'abaissement.

Les insectes et mammifères sortent aux alentours des heures de fonctionnement de la lumière ambrée pour se nourrir et se reproduire. Les couleurs des lumières dites « trame noire » étant à 2200 kelvin (3000 kelvin pour du led classic), celles-ci se veulent moins nocives pour la faune sauvage. Notamment les chauves-souris dans le cas présent.

Elles permettent de garder un bon éclairage (sur une route départementale très fréquentée) et d'être moins nocives pour la faune sauvage. La mise en valeur de l'église a également été réalisée en partenariat avec Laurent ARTHUR de l'association « Chauve qui peut » qui a réalisé une étude et accompagné la commune.

Il est nécessaire aujourd'hui d'éclairer juste par un ciblage et un usage raisonné des technologies tout en privilégiant la rénovation, la maintenance et l'entretien du parc d'éclairage public.

SÉMINAIRE DES SECRÉTAIRES ET RESPONSABLES TECHNIQUES 2023

Le SDE 18 vous remercie pour votre participation à cet évènement annuel.
Plus de 170 personnes ont répondu présentes à l'invitation.



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

7 rue Maurice Roy - CS 60021 - 18021 Bourges cedex
Tél. 02 48 50 85 40 - E-mail : info@sde18.com

www.sde18.com